

# LE | CITOYEN

ROUYN-NORANDA | ABITIBI-OUEST | TÉMISCAMINGUE

Le mercredi 5 juin 2024 | Volume 33 N° 23 • MÉDIALO



STRUKTURA  
ARCHITECTURE

## PARC AÉROPORTUAIRE UN PROJET DE PLUSIEURS MILLIONS SE DESSINE À ROUYN-NORANDA

3



PRÈS DE 400 PERSONNES S'INQUIÈTENT  
DE L'USINE RYAM À TÉMISCAMING

4

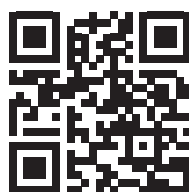
LE CÉGEP HONORE UNE  
ÉTUDIANTE EXCEPTIONNELLE

21

Photo Plan 3D - Struktura



LE | CITOYEN  
ROUYN-NORANDA | ABITIBI-OUEST | TÉMISCAMINGUE



VOS NOUVELLES DANS  
VOTRE INFOLETTRE!  
**ABONNEZ-VOUS!**

UNE PROPRIÉTÉ DE  
**MÉDIALO**



**Les bibliothèques récipiendaires des Prix Excellence 2023 sont enfin connues**

Le 25 mai dernier, lors d'une assemblée générale, le réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (ATNQ) a dévoilé les bibliothèques gagnantes des Prix Excellence 2023. Au cours de cette rencontre, neuf (9) prix d'excellence ont été décernés aux bibliothèques qui se sont le plus démarquées durant l'année.

La suite ici >>>



**La Fondation Asselin-Chicobi lance un appel à projets pour soutenir les initiatives environnementales**

Cette fondation, dont la mission est de promouvoir le développement des connaissances en sciences naturelles et environnementales tout en encourageant l'émergence de nouvelles carrières dans ces domaines, invite les organismes de bienfaisance reconnus ainsi que les projets parrainés par de tels organismes à soumettre leurs initiatives.

La suite ici >>>



**POUR VOS ENCOMBRANTS LA VILLE A PLUSIEURS SOLUTIONS**

- 1 Écocentre
- 2 Collecte mensuelle sur demande
- 3 Ramasse ta cour

[rouyn-noranda.ca/visezvert](http://rouyn-noranda.ca/visezvert)

**VISEZ vert**

**MNP**

Stéphanie Fournier

**Votre réussite, notre engagement**

Félicitations à notre nouvelle associée.

Stéphanie Fournier | 819.279.3790 | stephanie.fournier@mnp.ca

Partout où mènent les affaires **MNP.ca**

**LE CITOYEN**  
ROUYN-NORANDA | ABITIBI-OUEST | TÉMISCAMINGUE

65, Perreault Est,  
Rouyn-Noranda, J9X 3C1  
1 888 767-7156

[www.lecitoyenrouynlasarre.com](http://www.lecitoyenrouynlasarre.com)

**Directrice adjointe à la rédaction :** Marilou Séguin  
**Rédactrice en chef :** Christine Morasse  
**Journalistes :** Ian-Thomas Bélanger et Ricardo Emmanuel  
**Directrice des ventes régionales :** Audrey Darcy  
**Éditrice / Directrice développement des affaires :** Isabelle Harvey  
**Conseillère solutions médias :** Aline Gélinas  
**Adjointe aux ventes :** Mélanie Daraiche  
**Directeur de production :** Cédric Juguet

**Publié par Médialo inc.**  
**Président :** Frédéric Couture  
**Vice-Présidente :** Véronique Gauthier  
**Impression :** Imprimeries Transcontinental inc.  
**Distribution :** Messageries Dynamiques  
**ISSN :** 2291-9007 (Imprimé)  
**ISSN :** 2291-9015 (En ligne)

**Plus de 90 points de dépôt**





Plan 3D d'un bâtiment dans le futur parc aéroportuaire, qui sera situé face à l'aéroport à Rouyn-Noranda.

(Groupe Dion)

# Un projet de zone de transbordement se dessine à Rouyn-Noranda



Carte montrant les lots et l'aménagement du futur parc aéroportuaire, un projet caressé par l'homme d'affaire Jean Dion et situé en face de l'aéroport de Rouyn-Noranda

Photo Groupe Dion

**L'homme d'affaires rouynorandien Jean Dion travaille présentement à la création d'une zone de transbordement, qui se situera en face de l'aéroport de Rouyn-Noranda**

Ian-Thomas Bélanger | itbelanger@medialo.ca

Le projet inclut la mise en place de plusieurs bâtiments, qui pourront être utilisés par les compagnies de distributions de colis et autres afin de profiter des infrastructures présentes, soit la route et le chemin de fer. « Nous avons déjà dessiné des plans. Pour l'instant, on sait qu'il y aura un lave-auto ainsi que des espaces locatifs pour de l'entreposage. Nous avons également l'intention d'y installer des fosses septiques, car le réseau d'égout de la ville ne se rend pas jusque-là. Notre but est de maximiser l'espace devant l'aéroport afin de pouvoir profiter des différentes méthodes de transports valides », a expliqué

le promoteur du projet, Jean Dion. Ce dernier confirme que les milieux humides du secteur seront protégés. « On parle d'un parc aéroportuaire alors il s'agit d'un investissement majeur, dans les centaines de millions de dollars. Présentement, nous avons déjà investi 200 000 \$ en expertise et en ingénierie, principalement les détails entourant les voies d'accès, afin de jeter les bases du projet. Nous avons également amorcé nos démarches auprès de la Ville de Rouyn-Noranda et du gouvernement du Québec afin d'avoir les permis nécessaires », a ajouté Jean Dion. « C'est surtout pour profiter de la présence de la voie ferrée, qui va permettre d'acheminer du matériel en grande quantité, ce qui pourrait être bénéfique pour les mines de la région. » L'homme d'affaires affirme que des travaux d'aménagement devraient débuter dès l'automne 2024, mais ignore pour l'instant la date exacte de la concrétisation du projet de zone de transbordement.

## Restez branché sur votre région

L'infolettre

# LE CITOYEN

ROUYN-NORANDA | ABITIBI-OUEST | TÉMISCAMINGUE

## Les nouvelles qui rapprochent

Abonnez-vous, c'est gratuit !

### LE CITOYEN

ROUYN-NORANDA | ABITIBI-OUEST | TÉMISCAMINGUE

Les nouvelles qui rapprochent

Karl Chevrier honoré pour la transmission de sa tradition

Le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) dévoile cinq nouveaux ambassadeurs et ambassadrices culturel-le-s de la seconde édition du programme national des Maîtres de traditions vivantes.

Lire la suite

Votre édition électronique

Les nouvelles qui rapprochent

Consultez

www.lecitoyenrouynlasarre.com | Le mercredi 5 juin 2024 | 3

# Près de 400 citoyens s'inquiètent de l'avenir de l'usine

**TÉMISCAMING** – Les maires de Témiscaming et Kipawa, accompagnés du président local du syndicat d'Unifor, ont fait une mise à jour de l'évolution des actions entreprises depuis l'annonce, fin avril, de la mise à pied de 275 employés de RYAM. L'assistance composée de travailleurs et de citoyens a semblé plus que prête à se mobiliser.

LUCIE CHAREST | lcharest@medialo.ca

Selon le maire de Témiscaming, Pierre Gingras, la réponse de la population à l'invitation faite par son collègue de Kipawa, Norm Young, et lui-même, illustre à quel point tant les travailleurs directement concernés que la population au sens large se sentent interpellés.

« Ils étaient pas loin de 400, a-t-il noté. La rencontre qui se tenait à la salle Dottori était diffusée en direct par la Télé communautaire et à un moment, 230 personnes écoutaient le direct. »

« Ce que nous demandons, c'est une rencontre au sommet avec le gouvernement où M. Dottori serait présent. Il a contribué au rachat de la CIP pour fonder Tembec. C'est sûrement la personne qui connaît le mieux le dossier et qui le comprend le mieux »

- Pierre Gingras

### En action dès l'annonce

Le but de la séance d'information tenue le 28 mai visait principalement à rassurer la population sur l'engagement des élus. « Dès le lendemain de l'annonce, Norm et moi nous nous sommes rencontrés, et avons contacté M. Dottori pour qu'il se joigne à nous, a relaté Pierre Gingras. Nous nous sommes vus au moins quatre ou cinq fois depuis. »

En plus d'avoir rencontré le ministre Boulet à Témiscaming, les deux maires ont écrit une lettre au premier ministre Legault avec copie conforme à M. Fitzgibbon et Boulet. Les deux derniers ont fourni un accusé-réception, mais pas le bureau de M. Legault.

« Ce que nous demandons, c'est une rencontre au sommet avec le gouvernement où M. Dottori serait présent, a souligné Pierre Gingras. Il a contribué au rachat de la CIP pour fonder Tembec. C'est sûrement



Stéphane Lefebvre, président de la section locale 233 d'Unifor, accompagnait les maires Pierre Gingras et Norm Young.

Photo Gracieuseté

la personne qui connaît le mieux le dossier et qui le comprend le mieux. »

### Dans une semaine...

Quoique la MRC ait de son côté écrit au premier ministre, sollicitant également une rencontre avec les plus hautes instances, il ne faudrait pas voir la demande de Témiscaming et celle de la préfecture comme si elles se dédoublaient selon M. Gingras. « Nous, nous demandons une rencontre pour parler strictement de l'usine de Témiscaming, pas de l'ensemble de la situation sur tout le territoire », a-t-il tenu à préciser.

Au terme de la mise à jour des actions entreprises, il n'a pas été étonnant de voir la foule soulevée par la solidarité lorsque le maire Gingras a invité la population à se mobiliser si le gouvernement n'a pas donné suite d'ici une semaine à la demande de rencontre formulée par Témiscaming et Kipawa.

« Nous organiserons un grand rassemblement, pour signifier notre détermination à garder notre usine ouverte, a-t-il proposé. Toute la population doit être là. Invitez vos tantes, vos oncles, vos cousins, vos cousines, vos amis. Plus nous serons nombreux, plus on entendra notre voix. »

### Principale inquiétude

Le maire Gingras n'a pas été surpris de voir déferler une telle vague de solidarité dans l'auditoire. « Quand on dit qu'il ne faut pas que l'usine ferme, ce n'est pas compliqué ce que ça signifie, a-t-il conclu. Si elle ferme, les travailleurs quitteront la ville pour aller travailler ailleurs. Avec la pénurie de main-d'œuvre, quand nos travailleurs actuels seront partis et auront trouvé un autre emploi, on n'en n'aura plus de travailleurs pour rouvrir l'usine. »



Selon le maire Pierre Gingras, pas loin de 400 personnes ont assisté à la mise à jour du dossier de la mise à pied de 275 travailleurs de l'usine Ryam à Témiscaming.

Photo Gracieuseté

**Consommat+**  
Le service et la qualité avant tout !

330, rue Principale | La Sarre, 819-333-3008  
Propriétaire : Manon Lacasse

Heures d'ouverture :  
Lun. au ven. - 8h à 20h | Sam. - 8h à 18h | Dim. - Fermé

**CHRISTIE CHIPS AHOY!**  
**Biscuits Caramilk**  
Bte 453 g

5\$
ch.

Achetez-en 2 et obtenez la 3<sup>e</sup> gratuitement

**GAGNE TON FOYER AU PROPANE!**  
Tirage en magasin pour la Fête des Pères le 14 juin à 16 h.

Voir détails en magasin.

>1248990

# Un projet de maison de chambres en péril à Rouyn-Noranda

**Des citoyens de Rouyn-Noranda s'opposent à un projet de modification d'une résidence en maison de chambres dans le quartier Montée-du-Sourire, en soulignant que la tranquillité du quartier pourrait en être affectée**

Ian-Thomas Bélanger | itbelanger@medialo.ca

Le projet en question vise la transformation d'une résidence unifamiliale en maison de chambres (jusqu'à 8 chambres) afin d'accueillir des étudiants. Toutefois, des résidents des alentours s'opposent à l'idée, principalement pour des questions de sécurité et de tranquillité. « Je vais être obligé de vendre ma maison si jamais ce projet voit le jour, car le projet est inacceptable. Vous allez ruiner notre qualité de vie en acceptant ça. On ne sait pas qui va aller s'établir là et ce ne sera sans doute pas des philosophes ou des étudiants en génie mécanique... c'est pour ma vie que je crains », a déclaré au micro un résident de l'endroit, Luc Martial, en haussant le ton. Un citoyen, Marcel Bilodeau, mentionne pour sa part que le projet va à l'encontre de l'harmonie et la satisfaction des résidents du secteur, des valeurs qui devraient être au cœur des préoccupations des membres du conseil municipal. « On assiste à la marchandisation de notre quartier. Qu'arrivera-t-il à notre quartier avec le changement de zonage? Va-t-on voir des firmes de comptables venir s'installer ici? La maison de chambres est une étape et les gens n'en veulent pas », a déclaré le citoyen au micro.



L'une des 2 propriétaires du projet de maison de chambres du 435 Montée-du-Sourire à Rouyn-Noranda, Marie Audet, est venue défendre son projet devant le conseil municipal de Rouyn-Noranda, le 27 mai 2024 à l'Hôtel de Ville.

Photo Médialo - Ian-Thomas Bélanger

## Les propriétaires se défendent

Les propriétaires à l'origine du projet de maison de chambres, Marie Audet et Vincent Racette, soutiennent que la modification de la résidence en maison de chambres permettra d'alléger le manque de logements, particulièrement pour les étudiants. « Je détiens des lettres du recteur de l'UQAT et du CÉGEP qui appuient notre projet », a déclaré Marie Audet au micro. « Nous allons avoir

des règlements sur le va-et-vient. Il y aura un couvre-feu et des règles précises à respecter. Nous allons également installer des caméras afin de voir ce qui se passe. Nous avons déjà fait l'expérience avec une autre résidence et ça s'est bien passé. Nous croyons que le projet est réalisable sans affecter la paix du quartier. » Marie Audet affirme que les travailleurs temporaires, au même titre que les étudiants, auront aussi accès aux résidences. La Ville de Rouyn-Noranda en est à la préparation d'un document pour

mettre en place une démarche, qui devrait permettre aux résidents du secteur de faire part de leur doléance envers le projet au cours des prochaines semaines. Rappelons que le projet est réalisable à travers les Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI), une politique adoptée en juin 2023 par la Ville de Rouyn-Noranda. La consultation publique a eu lieu le 27 mai 2024, juste avant la séance du conseil municipal régulière.



## L'école de danse d'Abitibi-Ouest fête ses 30 ANS!

Ce 30<sup>e</sup> spectacle, sous le thème de « Mon incroyable parcours vers l'école », a encore une fois démontré tout le savoir-faire et tout le talent artistique et créatif de sa directrice ainsi que de ses professeures et monitrices! Ces dernières ont mis en valeur notre belle jeunesse en collaborant et en proposant des chorégraphies originales, hautes en couleurs et en émotions. Comme l'École nourrit les passions et donne la possibilité de se dépasser et de viser toujours plus haut, les troupes de chez nous ont même rayonné à l'extérieur de la région.

Sans l'apport financier de nos précieux commanditaires, nous ne pourrions donner de si belles opportunités à nos jeunes afin d'accroître leur plein potentiel! Depuis 30 ans, l'École de danse d'Abitibi-Ouest met de la magie dans le cœur des enfants et des grands grâce à votre fidèle contribution d'année en année.

Merci

de croire en nous !!!

Merci à nos chers parents bénévoles!  
Votre collaboration est indispensable!!!

**COMMANDITAIRES OR:**



**COMMANDITAIRES ARGENT:**



Crédit photo : M. Stéphane Gilbert, photographe



> 1261437



Le projet de loi 63, piloté par la ministre des Ressources naturelles du Québec, Maïté Blanchette-Vézina, propose la révision du modèle d'attribution des claims miniers à la grandeur de la province

(Ian-Thomas Bélanger)

## Le projet de loi 63 sur les mines fait réagir

**L'organisme Québec Meilleure Mine et l'Association de l'Exploration Minière du Québec réagissent au projet de loi 63, qui doit réviser le système d'attribution des claims miniers partout en province.**

Ian-Thomas Bélanger | itbelanger@medialo.ca

Le projet de loi, piloté par la ministre des Ressources naturelles du Québec, Maïté Blanchette-Vézina, vise entre autres, à mieux encadrer l'octroi de claims miniers, particulièrement sur les terres privées. « Il y a un gain dans le fait qu'il y aura soustraction des activités minières là où il n'y a pas eu de claims. C'est une avancée et on ne le nie pas. Toutefois, ça ne s'applique pas là où il y a déjà des claims. Ce sera plus profitable, par exemple, au Témiscamingue qu'en Abitibi, où il y a déjà une grande partie du territoire qui fait déjà l'objet de claims minier », a affirmé le porte-parole de la Coalition Québec Meilleure Mines, Rodrigue Turgeon. Ce dernier applaudit également le fait que les MRC auront davantage de pouvoir en ce qui

concerne l'attribution des claims sur leur territoire. « En Abitibi-Témiscamingue, l'effet risque d'être moindre car une grande partie du territoire fait déjà l'objet de plusieurs claims miniers. Toutefois, ailleurs dans la province, ça va permettre aux MRC de dire oui ou non concernant les activités d'explorations sur leur territoire respectif. Ça leur donne un levier décisionnel important. » Rodrigue Turgeon mentionne également le fait que le projet de loi obligerait tous les projets miniers à passer systématiquement devant le Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, ce qu'il considère comme un pas dans la bonne direction.

### Un projet de loi inquiétant selon l'Association de l'Exploration Minière du Québec

L'AEMQ soutient que le projet de loi 63 vient contrecarrer les efforts des entreprises qui désirent développer le secteur minier en nuisant à leurs efforts pour découvrir de nouveaux gisements, qui sont nécessaires pour assurer le développement de l'industrie et assurer l'avenir économique du Québec dans ce secteur d'activité. « Il nous

apparaît évident que les modifications proposées dans ce projet de loi sont largement influencées par des discours alarmistes et dénués de fondements qui ont alimenté une opposition systématique envers les activités d'exploration minière. Au fil des décennies, les informations sur les activités minières, en particulier l'exploration, ont été largement biaisées par des perspectives défavorables provenant de groupes opposés à l'industrie minière. Par exemple, aucune corrélation n'existe entre le nombre de claims miniers et l'ouverture de mines. De plus, les activités d'exploration ne représentent pas de menace pour les ressources en eau, les eskers, le tourisme, la biodiversité ou d'autres secteurs économiques régionaux », a mentionné l'AEMQ en réaction au projet de loi 63 à travers un communiqué de presse. L'AEMQ affirme également qu'au lieu de restreindre l'accès au territoire et de limiter les possibilités d'exploration, il serait préférable de favoriser une collaboration sincère entre les acteurs concernés afin de maximiser l'exploitation responsable des ressources minérales.

## Première Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers

Du 10 au 16 juin 2024

Pour leur sécurité :

- ▶ Respectez la signalisation, y compris la limite de vitesse affichée
- ▶ Faites preuve de courtoisie à leur égard

La protection des travailleurs de chantier, j'embarque.



Québec.ca/semainesécuritéchantier

>1260615



De gauche à droite Emile Hanbury, intervenant communautaire, Brigitte Laliberté, directrice générale du CPS, Stéphanie Clément, coordonnatrice clinique.

Photo Médialo - Ricardo Jr Emmanuel

# Le Centre de Prévention du Suicide lance les festivités pour son 40<sup>e</sup> anniversaire

Ce jeudi, au sein de la cour de la Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda, le Centre de Prévention du suicide (CPS) a lancé les festivités pour commémorer ses 40 années d'existence.

Les billets sont déjà en vente sur le site Internet de l'Agora des Arts pour assister à la 3<sup>e</sup> édition du Gala Rire La Vie, nous confirme la directrice.

Ricardo Jr Emmanuel | rjemmanuel@medialo.ca

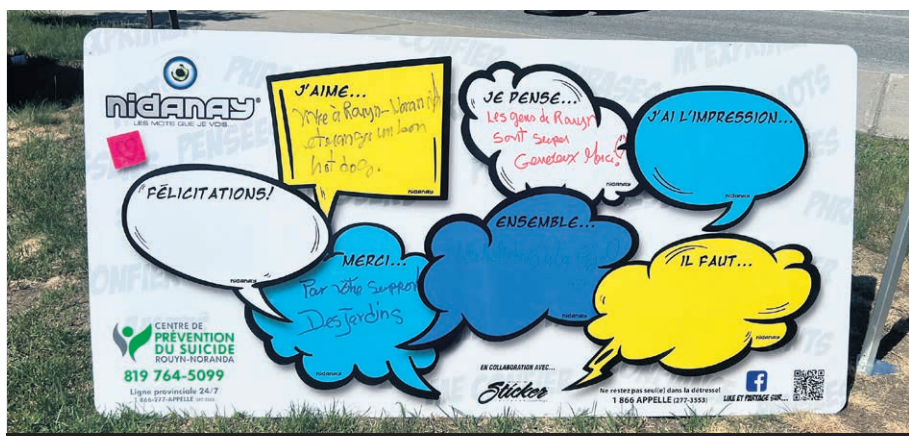
«Le Centre de Prévention du Suicide symbolise 40 ans d'existence et d'enracinement dans la communauté» conclut-elle.

Depuis 1984, le Centre de Prévention du Suicide (CPS) de Rouyn-Noranda opère en tant qu'organisme communautaire autonome, fournissant des services gratuits et confidentiels à travers la MRC de Rouyn-Noranda. À l'occasion de leur 40<sup>e</sup> célébration, l'équipe du CPS a dévoilé un programme d'activités spéciales pour marquer cet événement telles qu'un concours de Mandala avec la création de Joelle Mercier, l'installation de plus d'une vingtaine de tableaux de Nidanay un peu partout dans la MRC où les gens pourraient laisser des messages de réconfort, de soutien mais aussi y laisser des commentaires. Une conférence de presse est également planifiée avec un membre de la collectivité lors de leur prochaine assemblée générale.

À titre de principal partenaire financier pour cette année, les employés de la Caisse Desjardins ont organisé une opération de collecte de fonds pour le CPS en vendant des hot-dogs sur le terrain de la Caisse.

Pour clôturer ces célébrations, un spectacle est prévu le 10 septembre à l'Agora des Arts, coïncidant avec la Journée mondiale de la prévention du suicide. De plus, il s'agira de la 3<sup>e</sup> édition du Gala Rire la Vie, mettant en vedette l'humoriste Patrick Groux et marquant le retour des volubiles à Rouyn-Noranda.

«On invite les gens à venir cultiver la vie avec nous en riant, car la prévention du suicide n'est pas juste d'aider les gens qui ne vont pas bien c'est aussi de cultiver la vie», exprime Madame Brigitte Laliberté, directrice générale du CPS



Nidanay, un projet de Michel Legault qui croit en la puissance des mots pour soulager la souffrance.

Photo Médialo - Ricardo Jr Emmanuel

**Souper SPECTACLE**

CLUB DE GOLF **SISCOE** DEPUIS 1936

Les productions du **RACCOURCI**

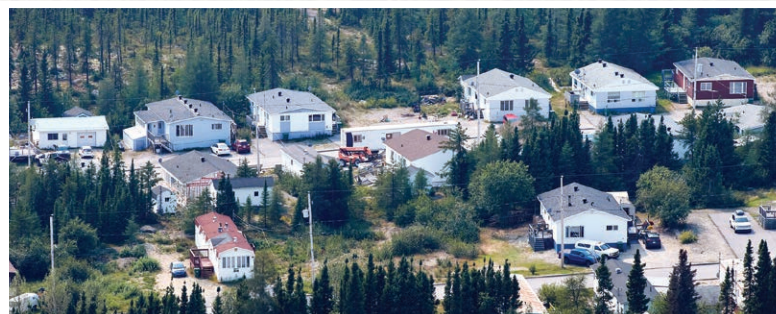
**La VEILLÉE LÉGENDAIRE**

LES JEUDI 11, 18, 25 JUILLET ET 1ER AOÛT

Billet en vente sur **golfsiscoe.com**

www.lectoyenrouynlasarre.com | Le mercredi 5 juin 2024 | 7

www.lectoyenrouynlasarre.com | Le mercredi 5 juin 2024 | 7



Cet été, au nord du 53<sup>e</sup> parallèle,

# Radisson fête son 50<sup>e</sup> anniversaire.

Bâtisseurs et bâtisseuses, ou nostalgiques du « projet du siècle »,  
rendez-vous en Eeyou Istchee Baie-James du 26 juillet au 3 août.

---

Pour consulter le calendrier des activités :

[localiteradisson.com](http://localiteradisson.com)

Pour réserver une visite de l'aménagement Robert-Bourassa et de la centrale La Grande-1 :

[hydroquebec.com/visites-installations](http://hydroquebec.com/visites-installations)

Pour information :

**1 800 291-8486**





Le RAPHAT lance des capsules vidéos pour marquer la semaine québécoise des personnes handicapées dans la région.

(Ricardo Jr Emmanuel - LeCitoyen)

## RAPHAT : Lancement de la semaine québécoise des personnes handicapées dans la région

Ce mercredi 29 mai, le Regroupement d'Associations des Personnes Handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue le (RAPHAT), en présence des partenaires de la région ont lancé cinq capsules vidéos sous le thème « L'importance des services professionnels dans la vie des personnes handicapées ».

Ricardo Jr Emmanuel | rjremmanuel@medialo.ca

« Du 1<sup>er</sup> au 7 juin, ces vidéos seront diffusées sur notre page Facebook @ComiteRegionalSQPHAT et aussi à la télévision », informe Madame Valérie Deschênes, directrice générale du RAPHAT.

Cette année, le (RAPHAT) en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec et d'autres partenaires de la région veut souligner la semaine québécoise des personnes handicapées à travers la

diffusion de ces capsules. Plus loin la directrice mentionne que l'objectif de ces capsules vidéo est d'attirer les gens vers les services professionnels spécialisés (ergothérapie, physiothérapie, psychoéducation, orthophonie). C'est aussi une occasion de montrer l'importance des services spécialisés.

Afin de mettre en lumière la semaine québécoise des personnes handicapées dans la région, le comité encourage la population à contacter les organismes régionaux qui œuvrent auprès des personnes handicapées en utilisant les mot-clés- #SQPH2024 #ComitéSQPHAT.

« On veut que les gens partagent les vidéos, qu'ils discutent des services professionnels et qu'ils questionnent ces professionnels pour mieux comprendre leur profession et pour identifier les services qu'ils offrent, et enfin qu'on démystifie ces professions », conclut-elle.



Valérie Deschênes, directrice générale du Regroupement d'Associations des Personnes Handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT).

(Ricardo Jr Emmanuel - LeCitoyen)

## Reflét



### Personnage inspirant

Le mois passé, j'étais dans le métro de Montréal, avec mon frère. Une fois assis, nous constatons un liquide jaunâtre dans l'un des deux bancs de plastic moulé, juste à 90 degrés devant nous...de l'urine !!!

Tout de suite, nous avertissons les nouveaux arrivants en pointant du doigt le dégât et en jouant de la mimique. Survient un homme proprement vêtu, à l'air fatigué. Malgré notre gestuelle, il s'assoit sur le siège contigu au banc souillé, sort de son sac, quelques serviettes de papier et éponge complètement l'urine.

Je me disais qu'il jetterait les serviettes par terre. Mais non ! Il les tient du bout des doigts pour les jeter à la prochaine poubelle.

À la station suivante, entre un itinérant. Ce dernier reconnaît notre héros de propreté. Son visage s'illumine et il le salut avec la joie spontanée d'un petit qui revoit sa mère. Je remarque que le démuné tient un contenant de repas et une banane. Il dévore sa banane, tout content, toujours dans un échange de sourires avec le monsieur.

J'ai été émerveillée par ce personnage démontrant un sens civique exceptionnel et un chaleureux accueil envers la personne itinérante ! Il ne s'est pas contenté de se préserver de l'urine comme nous le faisons tous. Lui, il a osé s'approcher et intervenir gracieusement. De plus, j'ai cru comprendre ( à vous d'en juger ) qu'il apportait son aide à des démunis.

Saurais-je, moi aussi, m'approcher des miséreux et/ou intervenir selon mes possibilités ?

Ginette Harvey

# Appel de projet : les citoyens de Rouyn-Noranda interpellés

La Société du 100<sup>e</sup> anniversaire de Rouyn-Noranda encourage les citoyens et les groupes sociaux, sportifs et communautaires à faire parvenir des idées de projet pour meubler les activités entourant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la capitale du cuivre, qui aura lieu en 2026.

Ian-Thomas Bélanger | itbelanger@medialo.ca

L'appel d'offre, qui a été officiellement lancé le 15 avril dernier, a recueilli moins de 5 projets en date du 27 mai 2024. «C'est toutefois normal que les gens prennent leur temps pour penser à des événements pour ce type de festivité. Même si la date butoir pour soumettre des projets est le 30 juin 2024, nous sommes confiants que des citoyens et organismes locaux vont s'impliquer d'ici la fin de l'appel d'offre. La date du 30 juin a été choisie pour nous donner une idée sur le financement que nous devons nous procurer auprès des paliers de gouvernement provincial et fédéral», a expliqué la directrice générale de la Société du 100<sup>e</sup> anniversaire de Rouyn-Noranda, Maude Héroux. Cette dernière confirme une enveloppe de 10 000 \$ de financement par projet, mais il est possible pour les organismes ou les citoyens de proposer des projets qui nécessitent davantage de fonds. «Il est possible, pour les organismes et citoyens, d'aller chercher des fonds supplémentaires afin de concrétiser leurs idées», a ajouté la directrice générale. L'appel d'offre couvre autant les activités festives, comme les épiluchettes de blé d'inde ou les prestations artistiques, que les activités commémoratives comme l'édition d'un livre sur l'événement ou la réalisation d'un documentaire afin d'immortaliser la fête du 100<sup>e</sup> de Rouyn-Noranda. En date du 27 mai 2024, il ne reste qu'environ 18 mois pour préparer les festivités entourant le 100<sup>e</sup> de Rouyn-Noranda. Maude Héroux se dit toutefois très confiante en ce qui concerne la programmation et les projets qui seront présentés à la population pour souligner cet événement spécial. «Si on a à réviser les attentes ou



La directrice générale de la Société du 100<sup>e</sup> anniversaire de Rouyn-Noranda, Maude Héroux.

(Maude Héroux)

les projets, on le fera, mais pour le moment on est toujours en train de rêver de faire quelque chose de grandiose et de mémorable. Avec toute l'expertise en organisation qu'il y a à Rouyn-Noranda, c'est encore très faisable à 1 an et demi

du début des festivités.» La Société du 100<sup>e</sup> anniversaire de Rouyn-Noranda tiendra un autre appel d'offre pour les projets ne nécessitant pas de financement, qui aura lieu en octobre 2024.

## LA VIE DES AUTRES

Ou comment se mêler des affaires de son voisin

Pièce de théâtre gratuite dans le cadre de la semaine de la bienveillance !

9 juin 2024 – 14h THÉÂTRE DU RIFT 32, rue Ste-Anne, Ville-Marie

10 juin 2024 – 11h30 THÉÂTRE MEGLAB 550, 4e Avenue, Malartic - **COMPLET**

11 juin 2024 – 11h30 THÉÂTRE DES ESKERS 152, 14e Avenue Est, Amos  
Kiosques et dîner gratuit / PM - Pièce de théâtre

12 juin 2024 – LE NORANDA HÔTEL ET SPA 41, 6e Rue, Rouyn-Noranda\*  
AM - Salon des Aînés / PM - Pièce de théâtre

\*Inscription obligatoire au 819 762-0515 p.3

13 juin 2024 – 13h30 JARDINS DU PATRIMOINE 100, Place des Pionniers, La Sarre

# Cathy-Allen : Lauréate du Prix Colette-Breton

Pour marquer son 45<sup>e</sup> anniversaire, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a remis le Prix Colette-Breton 2024 à Madame Cathy Allen pour son engagement contre la violence conjugale. Une mission qu'elle mène depuis plus de 26 ans.

Ricardo Jr Emmanuel | rjremmanuel@medialo.ca

Instauré en 2004, le prix Colette-Breton vise à honorer l'engagement exceptionnel d'une femme ou d'un collectif envers les femmes victimes de violence conjugale, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou provinciale. Donc, c'est en reconnaissance de son dévouement remarquable tout au long de sa carrière, que M<sup>me</sup> Allen, coordonnatrice de la Maison Alternative pour Elles, a été honorée de ce prix.

Les membres du comité de sélection ont exprimé la difficulté de leur choix face à la qualité des candidatures, mais ont unanimement désigné Mme Allen comme lauréate en raison de l'ampleur et de la diversité de ses projets, de ses initiatives et de leur impact significatif. Elle incarne une véritable agente de changement et une source d'inspiration pour tous.

Outre ses responsabilités de coordination à la maison Alternative pour Elles et sa représentation régionale au conseil d'administration du Regroupement, Mme Allen s'investit intensément depuis deux ans dans la construction et l'ouverture d'une maison de 2<sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale en Abitibi-Témiscamingue.

La remise des prix a eu lieu le mercredi 29 mai, en soirée, à Québec, en présence de 180 déléguées représentant les maisons membres du Regroupement.



Cathy Allen, Lauréate du Prix Colette-Breton

(Photo gracieuse)

**Théâtre  
du cuivre**

Billetterie : du lundi au vendredi de 9 h à 16 h  
819 797-7133 ou au [theatreducuire.ca](http://theatreducuire.ca)

## CETTE SEMAINE



**EMMANUEL BILODEAU**  
Manu Bilodeau dans le pétrin  
Entrée : 38 \$ - 28 \$ (étudiant)

MERCREDI  
5  
JUN  
19 H 30



**TOUS LES GÉANTS  
SONT PETITS**  
Spectacle 1, 9 h 30 - Spectacle 2, 14 h - Spectacle 3, 18 h 30  
Entrée : 27,50 \$ - 15,50 \$ (enfant de 8 ans et moins)

DIMANCHE  
9  
JUN

## EN VENTE CETTE SEMAINE



**SIMON LEBLANC**  
Présent  
Entrée : 37 \$  
Mise en vente : mercredi 5 juin, 9 h

JEUDI  
19  
SEPTEMBRE  
20 H 00



**2 FRÈRES**  
Science humaine  
Entrée : 45 \$  
Mise en vente : jeudi 6 juin, 9 h

VENDREDI  
20  
SEPTEMBRE  
20 H 00



**ALAIN LEFÈVRE**  
Mes années parisiennes et André Mathieu  
Entrée : 42 \$  
Mise en vente : jeudi 6 juin, 9 h

SAMEDI  
21  
SEPTEMBRE  
20 H 00



**GUYLAINE TANGUAY**  
C'est ma vie  
Entrée : 46 \$  
Mise en vente : vendredi 7 juin, 9 h

JEUDI  
26  
SEPTEMBRE  
20 H 00



**EVE CÔTÉ**  
Côté Eve  
Entrée : 42 \$  
Mise en vente : lundi 10 juin, 9 h

VENDREDI  
27  
SEPTEMBRE  
20 H 00

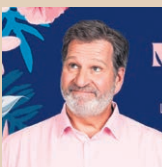


**FRED PELLERIN**  
La descente aux affaires - en rappel  
Entrée : 52 \$  
Mise en vente : mardi 11 juin, 9 h

MARDI  
1<sup>ER</sup>  
OCTOBRE  
19 H 30

MERCREDI  
2  
OCTOBRE  
19 H 30

## EN VENTE BIENTÔT



Mario Jean



Broue  
Nouvelle  
génération



Louis Morissette



Michel!  
L'expérience  
comique



Yvon Deschamps  
raconte la shop



Le dîner de cons

POUR PLUS D'INFORMATIONS : [WWW.THEATREDUCUIVRE.CA](http://WWW.THEATREDUCUIVRE.CA)

Ville de  
Rouyn-Noranda

Conseil des arts  
et des lettres  
Québec

Canadian  
Heritage Patrimoine  
canadien



# Les fonctionnaires moins payés que les autres salariés québécois

**Le salaire moyen des employés de l'administration québécoise se situe à 56 096 \$ en 2023, révèle le rapport « Rémunération des salariés – État et évolution comparés 2023 » de l'Institut de la statistique du Québec.**

Salle de rédaction

Ce chiffre est inférieur de 16,6% au salaire moyen des autres salariés québécois dans les entreprises de 200 employés et plus. La comparaison s'étend également aux employés du secteur privé et d'autres secteurs publics, où les salaires de l'administration québécoise sont respectivement inférieurs de 14,2% et 22,0%.

La rémunération globale par heure travaillée, qui inclut les avantages sociaux, congés et heures de travail, s'établit à 45,02 \$ pour les salariés de l'administration québécoise. Bien que cette rémunération soit inférieure de 7,4% à celle de l'ensemble des salariés québécois, elle atteint la parité avec ceux du secteur privé.

L'administration québécoise se distingue par un nombre de congés plus élevé et une semaine de travail normalement plus courte, avec des coûts d'avantages sociaux représentant 28,0% du salaire, contre 23,8% pour les autres salariés québécois.

Les différences salariales entre l'administration québécoise et les autres secteurs se sont accentuées entre 2022 et 2023, notamment en raison de l'échéance des conventions collectives dans l'administration québécoise.



Les écarts ont continué de se creuser à partir de 2014.

Depuis 2014, les écarts salariaux ont continué de se creuser, alors que les écarts en termes de rémunération globale sont restés stables ou se sont réduits par rapport aux autres secteurs publics.

Photo Deposit Photos - Kraken Images

## un univers captivant

Tout comme vous!

## Offres d'emploi

Venez briller chez nous !

Attaché(e) d'administration

Conseiller(ère)s en information scolaire

Cuisinier(ère)

Ouvrier(ère) certifié(e) d'entretien

Secrétaire d'école et de centre

Secrétaires

Technicien(ne) en administration



RENDEZ-VOUS AU  
[www.cssob.gouv.qc.ca/emplois](http://www.cssob.gouv.qc.ca/emplois)

Centre  
de services scolaire  
de l'Or-et-des-Bois

Québec



# Une nouvelle plateforme dédiée à l'emploi inclusif

Dans un élan vers une société plus inclusive, la Table pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées des Laurentides (TIMEPHL) a officiellement lancé son tout nouveau site Internet, «Engagez la différence». Cette plateforme se veut être une ressource cruciale pour l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, en mettant à disposition une mine d'informations et de ressources pour les employeurs, les intervenants et les familles concernées.

L'initiative souligne l'importance de reconnaître les talents et les compétences uniques que les employés handicapés apportent aux entreprises, renforçant ainsi la notion que la diversité est un atout précieux pour le milieu professionnel. «Engagez la différence» propose un éventail d'outils numériques, de conseils, de pratiques exemplaires pour l'intégration en milieu de travail, et de témoignages visant à sensibiliser et à encourager une approche plus accueillante et adaptée aux besoins des employés présentant des limitations.

## Un nouveau site

Le site couvre divers sujets pertinents, tels que les spécificités liées à chaque type de handicap, des stratégies pour favoriser une intégration réussie, ainsi que les ressources disponibles pour soutenir tant les employés que les employeurs dans cette démarche. Il vise également à mettre en lumière les histoires de réussite d'intégration au travail, offrant ainsi des exemples concrets et inspirants pour les entreprises souhaitant s'engager dans cette voie.

La création de ce portail a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs partenaires régionaux, incluant



L'initiative souligne l'importance de reconnaître les talents et les compétences des personnes handicapées.

Photo Adobe Stock

la Direction régionale de Services Québec des Laurentides, l'Office des personnes handicapées du Québec, Dysphasie Laurentides, Intégration-Travail Laurentides, SPHERE, le CISSS des Laurentides, et le Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides. Le projet a bénéficié du soutien financier de l'Office des personnes handicapées du Québec et du gouvernement du Québec, soulignant l'importance accordée à l'inclusion des personnes handicapées dans la société et sur le marché du travail.

La plateforme est accessible à l'adresse [www.engagezladifference.quebec](http://www.engagezladifference.quebec), et est invitée à devenir un point de référence pour les employeurs et tous les acteurs impliqués dans l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, non seulement dans la région des Laurentides mais à travers tout le Québec.



AGNICO EAGLE

## JOIGNEZ notre FAMILLE

### CENTRE DE SUPPORT ET DÉVELOPPEMENT

- Spécialiste en approvisionnement stratégique
- Métallurgiste de projet

### COMPLEXE MINIER LA RONDE

- Électricien
- Électricien de chantier
- Mécanicien fixe

### MINE ODYSSEY

- Ingénieur senior, construction souterraine
- Ingénieur, construction souterraine
- Ingénieur minier senior, planification long terme
- Ingénieur minier, planification long terme
- Technicien minier, arpentage / Arpenteur
- Mécanicien mobile (garage)
- Candidat à la profession d'ingénieur (construction souterraine)

Apprenez-en plus et faites-nous parvenir votre CV à [agnicoeagle.com](http://agnicoeagle.com)

Être unis.  
Être fiers. Être  
**Agnico Eagle**

Le masculin comprend le féminin. Mines Agnico Eagle souscrit au programme d'équité en matière d'emploi.

## CONSEILLER(ÈRE) EN SOLUTIONS MÉDIAS recherché(e)

Tu carbures aux défis? La vente, tu en manges? La relation avec les clients, ça te parle? Médialo a un poste pour toi! Nous sommes à la recherche de conseiller(ère)s en solutions médias en Abitibi. Si tu es dynamique, que tu connais la région, que tu t'intéresses aux stratégies multiplateformes, contacte-nous vite!

Pour joindre l'équipe  
du Citoyen Rouyn-Noranda  
c'est par ici



**LE CITOYEN**  
ROUYN-NORANDA | ABITIBI-OUEST | TÉMISCAMINGUE

UNE PROPRIÉTÉ DE  
**MÉDIALO**

>1260112



**LE CITOYEN**  
ROUYN-NORANDA | ABITIBI-OUEST | TÉMISCAMINGUE

**VOS NOUVELLES DANS  
VOTRE INFOLETTRE!  
ABONNEZ-VOUS!**



# Cessation d'emploi : ce qu'il faut savoir au Québec

**Mettre fin à un emploi au Québec implique des obligations légales strictes pour les employeurs. Que ce soit un licenciement ou une démission, plusieurs règles doivent être respectées pour garantir une cessation d'emploi conforme aux lois en vigueur.**

Salle de rédaction

Lorsqu'un employeur souhaite mettre fin à l'emploi d'un salarié, un préavis écrit doit être remis à l'employé. La durée de ce préavis varie en fonction des années de service continu :

- 3 mois à 1 an de service continu : 1 semaine
- 1 à 5 ans de service continu : 2 semaines
- 5 à 10 ans de service continu : 4 semaines
- 10 ans et plus de service continu : 8 semaines

Selon le site du gouvernement du Québec, des règles spécifiques s'appliquent lors d'un licenciement collectif, notamment si plus de 10 employés sont concernés.

## Fin immédiate de l'emploi

En cas de fin immédiate de l'emploi, l'employeur peut remplacer le préavis par une indemnité compensatoire. Cela signifie que l'employé peut être payé pour la durée du préavis sans avoir à travailler durant cette période.

Il existe des situations où un employeur n'est pas tenu de donner un préavis, précise la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI) sur son site web.

Ces exceptions incluent moins de trois mois de service continu, la faute grave de l'employé, un licenciement ou mise à pied en raison d'un cas fortuit (ex. : incendie), la fin d'un contrat à durée déterminée et la mise à pied pour une période de moins de 6 mois.



Il existe des situations où un employeur n'est pas tenu de donner un préavis.

Photo Adobe Stock

## Protection des employés et recours

Lors de la cessation d'emploi, l'employeur doit payer les vacances accumulées à l'employé. Le relevé d'emploi doit être remis dans les 5 jours suivant la fin de la période de paie pour les relevés électroniques ou la première journée d'arrêt de rémunération pour les formats papier.

Après deux ans de service continu, un employé peut déposer une plainte pour congédiement sans cause juste et suffisante à la Commission des normes,

de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). L'employeur doit alors justifier que le congédiement était la seule mesure possible pour corriger la situation.

L'employeur ne peut congédier, suspendre ou discriminer un employé exerçant ses droits prévus par la Loi sur les normes du travail. Les employés disposent de plusieurs recours auprès de la CNESST pour contester une cessation d'emploi qu'ils jugent injustifiée.

## OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Trécesson est située en Abitibi-Témiscamingue à 22 km à l'ouest de la Ville d'Amos et regroupe aujourd'hui 1200 habitants.



### 2<sup>E</sup> AFFICHAGE

## DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER/ DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Sous l'autorité du conseil municipal, vous serez responsable d'assurer la planification, l'organisation, la direction et le contrôle de l'ensemble des activités municipales, en considérant les objectifs et priorités déterminés par le conseil municipal, et ce, conformément aux lois et règlements applicables. De plus, vous agirez à titre de fonctionnaire principal de la municipalité. Vous assurerez une gestion optimale des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

La personne recherchée possède un diplôme universitaire en administration, en droit, en urbanisme, en ingénierie ou dans une autre discipline jugée pertinente, conjuguée à une expérience de trois (3) ans dans un poste de gestion. Toute autre combinaison de formation et d'expérience de travail pourrait être considérée.

### COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Avoir une excellente maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Posséder une bonne connaissance des outils de la Suite Office;
- Faire preuve de leadership, de courage managérial et de rigueur;
- Posséder la capacité de gérer plusieurs dossiers ou projets simultanément.

Il s'agit d'un poste régulier à temps complet. Outre les avantages sociaux habituels, nous offrons une rémunération intéressante fixée en fonction de votre formation et de votre expérience.

Si ce défi vous intéresse et que vous répondez au profil que nous recherchons, vous êtes invité(e) à nous faire parvenir votre curriculum vitae par courrier ou par courriel.

Date limite de réception des candidatures :

**28 juin 2024 à 16 h**

Municipalité de Trécesson

« Concours - Directeur général et greffier-trésorier ou directrice générale et greffière-trésorière »

330, rue Sauvé, Trécesson (Québec) J0Y 2S0

[direction@trecesson.ca](mailto:direction@trecesson.ca)

*Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.*

*Votre demande sera traitée confidentiellement.*

*La Municipalité de Trécesson applique un programme à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.*

51261690

## ADJOINT(E) AUX VENTES

recherché(e)

Tu possèdes un sens de l'organisation hors pair? Tu es polyvalent(e), proactif(-ve), tu as de la rigueur? Notre équipe super dynamique est à la recherche d'un(e) adjoint(e) aux ventes. Ça te parle? Contacte-nous vite!

Pour joindre l'équipe  
de Le Citoyen Rouyn-Noranda  
c'est par ici



**LE CITOYEN**  
ROUYN-NORANDA | ABITIBI-OUEST | TÉMISCAMINGUE

UNE PROPRIÉTÉ DE  
**MÉDIALO**

**JEAN MARLEAU**  
1937-2023



**Rouyn-Noranda:** Est décédé à la Maison de l'envol le 18 novembre 2023 à l'âge de 86 ans, M. Jean Marleau, domicilié à Rouyn-Noranda, fils de feu Henri Marleau et de feu Maria Bordeleau, époux de feu Lise Bolduc.

M. Marleau laisse dans le deuil ses enfants: Luc (Marie-Claude Chassé), Gaétan (Kathleen Armstrong) et Carle (Hélène Malenfant); ses petits-enfants: Julie, Christine, Sandra, Sébastien et Jade ainsi que son arrière-petite-fille Adriana. Il laisse également son frère et sa soeur: Yvan (feu Jovette Lamoureux) et Henriette (Ghislain Guimond) ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, neveux, nièces et de nombreux parents et amis (es).

Il fut précédé par ses frères et soeurs: Ludovic (Estelle Landry), Jacques (feu Émilie Auclair), Jacqueline (feu Armand Massicotte), Jeannette (feu Gaston Normandin) et Lucille (feu Gérald Cotnoir).

La famille tient à remercier tout le personnel de la Maison de l'envol plus particulièrement Dre Sonia Latour ainsi que Dre Claudie Lemieux pour les bons soins prodigués.

Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la

Maison de l'envol de Rouyn-Noranda  
1405 rue Perreault Est, Rouyn-Noranda, Québec  
Téléphone : 819 762-7273  
Site web : <https://www.jedonneenligne.org/maisondelenvol/>

M. Marleau sera exposé à la Coopérative funéraire de l'Abitibi du **10, rue Reilly à Rouyn-Noranda** le vendredi 7 juin 2024 de 9h30 à 12 h

Un hommage aura lieu le vendredi 7 juin 2024 à 13 h à la chapelle de la Coopérative funéraire de l'Abitibi à Rouyn-Noranda.

L'inhumation aura lieu au cimetière St-Michel de Rouyn-Noranda suivant l'hommage.



>1261584

**JACQUES DION**  
1950-2024



**Rouyn-Noranda:** Est décédé le 25 mai 2024 à l'âge de 73 ans, M. Jacques Dion, domicilié à Rouyn-Noranda, fils de feu Andréas Dion et de feu Gisèle Lacasse, conjoint de Lise Veillette.

Outre sa conjointe, M. Dion laisse dans le deuil sa fille Tracy Ann, la fille de sa conjointe Véronique, ses petites-filles Sierra, Maude-Sophie, Kary Ann, Mély Ann, son arrière-petit-fils Andy, ses soeurs Nicole, Agathe (Marcel Beaupré), Carole (Denys Vachon), Carmen, Lorraine (Normand Dupras), Martine (Raynald Blaney), Christine (Luc Carter) et Annie (Alain Ayotte), son frère Joël (Margo Melançon), sa belle-soeur Christiane Veillette, ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis (es).

Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la

Fondation Santé Rouyn-Noranda  
4, 9<sup>e</sup> Rue, Rouyn-Noranda, Québec  
Téléphone : 819 797-1226  
Site web : <https://www.fondationsantern.org/donner/>

Les cendres de M. Dion ont été exposées à la Coopérative funéraire de l'Abitibi à Rouyn-Noranda le 30 et le 31 mai 2024.

Une dernière pensée a eu lieu le vendredi 31 mai 2024 au salon de la Coopérative funéraire de l'Abitibi de Rouyn-Noranda.



>1261585



Sincères  
condoléances  
aux familles  
éprouvées



Municipalité  
de La Reine

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA REINE

**AVIS PUBLIC**

**Travaux de rechargement du rang 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> et la route St-Lambert dans la municipalité de la Reine**

**Longueur approximative : 6 km.**

Le présent appel d'offres consiste à retenir les services d'une entreprise à procéder au rechargement du rang 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> et la route St-Lambert, fournissant le granulat MG20b et procéder à sa mise en place sur une épaisseur constante.

L'offre doit être présentée par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables. Les documents de soumission seront disponibles à partir du **mercredi 29 mai 2024** par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) sur le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en payant les coûts prévus à ces fins.

Les soumissions doivent être insérées dans des enveloppes scellées, adressées à l'attention de **Madame Lise Bégin, directrice générale de la municipalité de La Reine, et seront reçues jusqu'au jeudi 13 juin 2024 à 15 h à l'Hôtel de Ville. Comme mode de transmission alternatif, les soumissions pourront être déposées par voie électronique (STVE) sur le site du SEAO.**

Pour toute information supplémentaire relativement à cet avis, veuillez communiquer avec **Monsieur Alain Bourgeois à la Direction ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) par courriel à l'adresse [abourgeois@fqm.ca](mailto:abourgeois@fqm.ca).**

La Municipalité de La Reine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à recourir aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires. Elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires dans le cas du rejet de l'une ou de toutes les soumissions déposées.

Nous vous remercions à l'avance pour l'intérêt que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Donné à La Reine ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

**Lise Bégin, directrice générale**  
Municipalité de La Reine

>1260743

VENDE, LOUER OU ACHETER

**ANNONCES | CLASSÉES**

*Nouveau contact!* 514 394-7156 Poste 2222  
1 888 767-7156

[annoncesclassées@medialo.ca](mailto:annoncesclassées@medialo.ca)

424 Astrologie, occultisme

Ana Médium, spécialiste des questions amoureuses depuis 25 ans. Le secret des rencontres positives, la méthode pour récupérer son ex et des centaines de couples sauvés durablement, réponses précises et datées. Tél.: 450-309-0125

**LE CITOYEN**  
Rouyn-Noranda / Abitibi-Ouest / Trois-Rivières  
VOS NOUVELLES DANS VOTRE INFOLETTRE!  
**ABONNEZ-VOUS!**

**Avis de clôture d'inventaire**

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès d'Éliane Baril, en son vivant demeurant au 43, rue Perreault Ouest, appartement 3, Rouyn-Noranda, Québec, J9X 2T3, survenu le 29 décembre 2023, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, signé sous seing privé, le 21 mai 2024, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Lessard Hurtubise Notaires Inc. sise au 116, 8<sup>e</sup> rue, Rouyn-Noranda, Québec, J9X 2A6.

Donné ce 27 mai 2024  
Me JANIE-FRANCE MALTAIS, notaire

>1261328

Raymond Chabot Inc.

Société affiliée de  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
255, rue Racine Est  
Bureau 600  
Chicoutimi (QC) G7H 7L2  
Tél.: (855)724-2268  
Télééc.: (450)676-2202  
[www.raymondchabot.com](http://www.raymondchabot.com)

**LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ**  
**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
**DES CRÉANCIERS**

Dans l'affaire de la faillite de : **9329-8743 QUÉBEC INC.**

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9329-8743 Québec inc. ayant fait affaires au 1951, avenue Davy, Rouyn Noranda (Québec) J9Y 0A8, est survenue le 24 mai 2024, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13 juin 2024, à 10 h, par vidéoconférence Teams. Veuillez communiquer avec le soussigné afin d'obtenir les informations nécessaires pour accéder à ladite vidéoconférence.

Fait à Chicoutimi, le 5 juin 2024.

**RAYMOND CHABOT INC.**  
Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI  
Responsable de l'actif

>1261327

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC N° IMM-200624-A

### INSTALLATION D'UN DRAIN DE FONDATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MONTBEILLARD

La Ville de Rouyn-Noranda demande des soumissions pour des travaux de construction visant essentiellement l'installation d'un drain de fondation au centre communautaire de Montbeillard. Sans s'y limiter, le mandat inclut l'excavation, l'imperméabilisation de la fondation, l'installation du drain de fondation, le remblai et la remise en état des lieux. Les services attendus ainsi que les différentes modalités administratives mises en place pour l'obtention du contrat sont plus amplement décrits dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissionnaires intéressés pourront obtenir les documents d'appel d'offres à compter du 5 juin 2024 en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de l'avis IMM-200624-A. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le SEAO.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être remise dans une enveloppe scellée portant la mention « IMM-200624-A – Soumission pour installation d'un drain de fondation au centre communautaire de Montbeillard » et se trouver physiquement, au plus tard à 11 h le 20 juin 2024, au bureau du Service des acquisitions de la Ville de Rouyn-Noranda situé à l'adresse suivante :

VILLE DE ROUYN-NORANDA  
Service des acquisitions  
725, avenue Lord  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A6  
À l'attention de M. Jonathan Asselin

Les soumissions reçues dans les normes seront ouvertes publiquement par la personne autorisée à cette fin, en compagnie de deux témoins, au bureau du Service des acquisitions de la Ville de Rouyn-Noranda, le 20 juin 2024 à 11 h 10.

Toute soumission doit obligatoirement être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant représentant 10 % du coût total de la soumission, taxes en sus, et conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Les soumissionnaires désirant obtenir de l'information additionnelle relativement à cet appel d'offres doivent s'adresser à Mme Sonia Provencher, Coordinatrice de projets. Vous pouvez la joindre par courriel à l'adresse suivante : [sonia.provencher@rouyn-noranda.ca](mailto:sonia.provencher@rouyn-noranda.ca).

La Ville de Rouyn-Noranda ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres. Les soumissionnaires n'ont droit à aucun dédommagement relativement aux frais encourus pour l'obtention des documents d'appel d'offres de même que pour la préparation et le dépôt de leur soumission.

Jonathan Asselin  
Conseiller en acquisition

## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC N° ING-260624

### ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR RÉFECTION DE RUES AVANT-PROJETS 2025

La Ville de Rouyn-Noranda demande des soumissions pour l'octroi d'un contrat visant à réaliser une étude géotechnique pour la réfection de la 18<sup>e</sup> Rue, de la Place Camirand et de la rue Iberville Ouest. Les services attendus ainsi que les différentes modalités administratives mises en place pour l'obtention du contrat sont plus amplement décrits dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissionnaires intéressés pourront obtenir les documents d'appel d'offres à compter du 5 juin 2024 en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de l'avis ING-260624. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le SEAO.

Pour qu'une soumission soit acceptée, le soumissionnaire doit utiliser deux enveloppes scellées dont l'une doit contenir les renseignements sur l'évaluation qualitative et porter la mention « ING-260624 - Évaluation qualitative », alors que l'autre doit uniquement contenir le bordereau de prix et porter la mention « ING-260624 - Proposition financière ». Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe d'envoi clairement identifiée au nom du soumissionnaire et indiquant le titre et le numéro de l'appel d'offres.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement, au plus tard à 11 h le 26 juin 2024, au bureau du Service des acquisitions de la Ville de Rouyn-Noranda situé à l'adresse suivante :

VILLE DE ROUYN-NORANDA  
Service des acquisitions  
725, avenue Lord  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A6  
À l'attention de Jonathan Asselin

Les soumissions reçues dans les normes seront ouvertes publiquement par la personne autorisée à cette fin, en compagnie de deux témoins, au bureau du Service des acquisitions de la Ville de Rouyn-Noranda, le 26 juin 2024 à 11 h 10. À cette étape, seul le nom des soumissionnaires sera dévoilé.

Les soumissionnaires désirant obtenir de l'information additionnelle relativement à cet appel d'offres doivent s'adresser à M. Charles Coutu, Coordinateur de projets. Vous pouvez le joindre par courriel à l'adresse : [charles.coutu@rouyn-noranda.ca](mailto:charles.coutu@rouyn-noranda.ca).

La Ville de Rouyn-Noranda ne s'engage à retenir ni la soumission ayant obtenu le plus haut pointage ni aucune des soumissions déposées et se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres. Les soumissionnaires n'ont droit à aucun dédommagement relativement aux frais encourus pour l'obtention des documents d'appel d'offres de même que pour la préparation et le dépôt de leur soumission.

Jonathan Asselin  
Conseiller en acquisition

## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC N° TPU-270624

### FOURNITURE D'ABRASIFS 2024

La Ville de Rouyn-Noranda demande des soumissions pour l'octroi d'un contrat visant la fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale 2024-2025. Les services attendus ainsi que les différentes modalités administratives mises en place pour l'obtention du contrat sont plus amplement décrits dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissionnaires intéressés pourront obtenir les documents d'appel d'offres à compter du 5 juin 2024 en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de l'avis TPU-270624. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le SEAO.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être remise dans une enveloppe scellée portant la mention « TPU-270624 - Soumission pour le contrat de fourniture d'abrasifs 2024 » et se trouver physiquement, au plus tard à 11 h le 27 juin 2024, au bureau du Service des acquisitions de la Ville de Rouyn-Noranda situé à l'adresse suivante :

VILLE DE ROUYN-NORANDA  
Service des acquisitions  
725, avenue Lord  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A6  
À l'attention de Jonathan Asselin

Les soumissions reçues dans les normes seront ouvertes publiquement par la personne autorisée à cette fin, en compagnie de deux témoins, au bureau du Service des acquisitions de la Ville de Rouyn-Noranda, le 27 juin 2024 à 11 h 10.

Toute soumission doit obligatoirement être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé au montant de dix mille dollars (10 000 \$).

Les soumissionnaires désirant obtenir de l'information additionnelle relativement à ce devis d'appel d'offres doivent s'adresser à M. Francis Chouinard, coordonnateur des travaux publics. Vous pouvez le joindre par courriel à l'adresse suivante : [francis.chouinard@rouyn-noranda.ca](mailto:francis.chouinard@rouyn-noranda.ca).

La Ville de Rouyn-Noranda ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres. Les soumissionnaires n'ont droit à aucun dédommagement relativement aux frais encourus pour l'obtention des documents d'appel d'offres de même que pour la préparation et le dépôt de leur soumission.

Jonathan Asselin  
Conseiller en acquisition

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 8 juillet 2024** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **456 DE L'AVENUE RICHARD** (lot 4 778 045 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'installation de blocs de béton non architecturaux de type « jersey » à une distance de 0,1 mètre de la ligne avant de propriété au lieu du minimum de 0,3 mètre exigé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la localisation des blocs de béton, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 23<sup>e</sup> jour de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 8 juillet 2024** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **141 DE LA RUE BEAUMONT** (lot 5 028 500 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un bâtiment accessoire (garage) dont les éléments de non-conformité, par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, seraient les suivants :

- le bâtiment accessoire (garage) aurait une forme de dôme alors que celle-ci est prohibée pour un bâtiment accessoire résidentiel;
- le revêtement extérieur du bâtiment accessoire (garage) serait en acier galvanisé alors que la réglementation exige que l'acier soit peint.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction du bâtiment accessoire (garage), tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28<sup>e</sup> jour de mai 2024

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2024-1306 DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA RELATIF AU MAINTIEN DE LA PAIX ET DU BON ORDRE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le **lundi 27 mai 2024**, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1306 concernant le maintien de la paix et du bon ordre.

Le règlement N° 2024-1306 entre en vigueur le 5 juin 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N° 2024-473 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE LOT SANS DÉSIGNATION CADASTRALE (BORDURE DU LAC ÉVAIN)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le **lundi 27 mai 2024**, le second projet de résolution N° 2024-473 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au règlement N° 2023-1252, pour autoriser la construction d'une résidence secondaire et ses dépendances sur le bail portant le numéro 098024, sur le terrain sans désignation cadastrale en bordure du lac Évain sous certaines conditions.

2) Le second projet de résolution N° 2024-473 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

3) Pour être valide toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard **le 13 juin 2024**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

5) Toutes les dispositions du second projet de résolution N° 2024-473 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6) Le second projet de résolution N° 2024-473 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

#### DESCRIPTIONS DES ZONES VISÉES :

**Zone « 7140 »** : la zone « 7140 » est située dans le quartier de Montbeillard et est constituée d'un terrain vacant en bordure du lac Évain à l'ouest du ruisseau Lepage.

**Zone « 9099 »** : la zone « 9099 » est située dans le quartier de Montbeillard et est constituée d'un vaste terrain vacant au nord du lac Évain jusqu'à la limite de l'ex-municipalité d'Arntfield.

Un plan détaillé de ces zones est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N° 2024-475 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 435, MONTÉE DU SOURIRE (LOT 3 962 553 AU CADASTRE DU QUÉBEC)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le **lundi 27 mai 2024**, le second projet de résolution N° 2024-475 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au règlement N° 2023-1252, pour autoriser la conversion d'une résidence unifamiliale en bâtiment d'habitation collective de huit (8) chambres pour l'immeuble situé au 435 de la montée du Sourire sous certaines conditions.

2) Le second projet de résolution N° 2024-475 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

3) Pour être valide toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard **le 13 juin 2024**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

5) Toutes les dispositions du second projet de résolution N° 2024-475 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6) Le second projet de résolution N° 2024-475 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

#### DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE :

**Zone « 2014 »** : la zone « 2014 » est située dans le quartier de la montée du Sourire et est composée des propriétés de part et d'autre de la montée du Sourire comprises entre les numéros civiques 369 et 474 ainsi que de la propriété située au 1690, rue Paradis.

Un plan détaillé de cette zone est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture, ainsi que sur le site web de la Ville de Rouyn-Noranda dans la section « Avis publics ».

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2154-2156, AVENUE GRANADA (QUARTIER DE GRANADA) (LOT 3 284 035 AU CADASTRE DU QUÉBEC)

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution N° 2024-474 concernant la propriété située au 2154-2156 de l'avenue Granada, soit le lot 3 284 035 au cadastre du Québec, en vertu du règlement N° 2023-1252 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 27 mai 2024, a adopté le premier projet de résolution N° 2024-474 concernant la propriété située au 2154-2156 de l'avenue Granada, soit le lot 3 284 035 au cadastre du Québec, en vertu du règlement N° 2023-1252 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
2. Que l'objet du projet de résolution consiste à autoriser l'ajout de deux (2) logements à l'intérieur du bâtiment du 2154-2156 de l'avenue Granada, pour un total de six (6) logements à l'intérieur du bâtiment sous certaines conditions.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **lundi 8 juillet 2024, à compter de 19 h 50**, à la salle du conseil, située au 5<sup>e</sup> niveau de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda. Au cours de cette assemblée publique, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et le conseil municipal entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de résolution peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 8 juillet 2024** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **1334 DU CHEMIN DE LA BAIE-DE-L'ÎLE** (lots 4 644 164 et 4 645 265 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un bâtiment accessoire (remise) qui serait situé à une distance de 0,9 mètre de la limite avant de propriété au lieu du minimum de 3 mètres exigé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction du bâtiment accessoire (remise), tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28<sup>e</sup> jour de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

## AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844 DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le lundi 27 mai 2024, le second projet de règlement N° 2024-1304 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- agrandir la zone « 2161 » à même une partie des zones « 2084 », « 2086 » et « 2144 », qui seront alors réduites;
- créer la zone « 2170 » à même la zone « 2144 » dans sa partie sud;
- modifier les grilles des spécifications des zones « 2144 » et « 2161 » afin d'y autoriser certains usages de commerces et de services de proximité;
- créer la grille des spécifications de la nouvelle zone « 2170 » afin d'y autoriser les mêmes usages que la zone « 2144 », en plus d'y autoriser l'usage d'entreposage commercial et industriel.

2) Le second projet de règlement N° 2024-1304 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

3) Pour être valide toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard **le 13 juin 2024**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

5) Toutes les dispositions du second projet de règlement N° 2024-1304 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6) Le second projet de règlement N° 2024-1304 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

### DESCRIPTION DES ZONES VISÉES :

**Zone « 2084 »** : l'actuelle zone « 2084 » est composée d'un terrain vacant situé entre la voie ferrée, la partie sud de l'avenue Desneiges et le lot 5 262 477 au cadastre du Québec. Après l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 2084 » serait réduite par le transfert vers la zone « 2161 » de l'extrémité est du lot vacant.

**Zone « 2086 »** : l'actuelle zone « 2086 » comprend les propriétés situées sur l'avenue Desneiges de part et d'autre du boulevard Témiscamingue ainsi que les terrains vacants situés à l'ouest de l'avenue Desneiges et à l'est de la voie ferrée. Après l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 2086 » serait réduite via le transfert vers la zone « 2161 » d'une partie du lot vacant entre le boulevard Témiscamingue et l'avenue Desneiges.

**Zone « 2144 »** : l'actuelle zone « 2144 » est composée des propriétés au nord et à l'est de la rue Boutour ainsi que la propriété située au 700, avenue Dallaire. Après l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 2144 » serait réduite par le transfert vers la zone « 2161 » du lot 5 262 746 au cadastre du Québec et par le transfert vers la nouvelle zone « 2170 » de la propriété située au 700, avenue Dallaire.

**Zone « 2161 »** : l'actuelle zone « 2161 » est actuellement composée du terrain vacant à l'intersection de l'avenue Québec et du boulevard Témiscamingue. Après l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 2161 » serait agrandie par le transfert à partir des zones « 2084 », « 2086 » et « 2144 » du lot 5 262 746 au cadastre du Québec, de la partie de terrain vacant entre le boulevard Témiscamingue et l'avenue Desneiges ainsi que l'extrémité est du lot vacant compris dans la zone « 2084 ».

**Zone « 2170 »** : la nouvelle zone « 2170 » serait créée à même l'actuelle zone « 2144 » et serait composée de la propriété située au 700, avenue Dallaire.

Un plan détaillé de ces zones est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N°S 2024-1297 ET 2024-1298 REMBOURSABLES PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 février 2024, le conseil a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- N° 2024-1297 décrétant le remplacement et l'ajout de certains véhicules légers et autres véhicules à moteur pour un montant de 489 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 489 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.
- N° 2024-1298 décrétant le remplacement et l'ajout de certains véhicules lourds et autres véhicules à moteur pour un montant de 1 520 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 1 520 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Les règlements N°s 2024-1297 et 2024-1298 ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 23 mars 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mai 2024.

Les règlements N°s 2024-1297 et 2024-1298 entrent en vigueur le 5 juin 2024, jour de leur publication, et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

# AVIS PUBLIC

## AVIS PUBLIC AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA ET CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1308 REMBOURSABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES IMPOSABLES DESSERVIS PAR L'USINE DE FILTRATION CENTRE (ROUYN, NORANDA, LAC-DUFAULT, GRANADA ET ÉVAIN)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1) Lors de la séance régulière tenue le lundi 27 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt N° 2024-1308 décrétant des travaux concernant l'aménagement d'une prise d'eau brute d'urgence pour la réserve d'eau potable de l'usine de filtration centre pour un montant de 1 113 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 1 113 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis en eau potable provenant de l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain).

2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des immeubles imposables desservis par l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain) peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces armées canadiennes.

3) Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h **du 10 au 13 juin 2024** au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

4) Le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de deux mille deux cent quatre-vingt-cinq (2 285). Si ce nombre n'est pas atteint, ledit règlement N° 2024-1308 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5) Le résultat de la procédure d'enregistrement de ce règlement sera annoncé **le 14 juin 2024** à 9 h 30 au bureau de la greffière, situé au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

6) Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire pour le règlement N° 2024-1308 :

7) Toute personne qui, le 27 mai 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans un immeuble desservi par l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain) et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise desservi par l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain) qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise desservi par l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain) depuis au moins 12 mois;

- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise desservi par l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain) qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise desservi par l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain) depuis au moins 12 mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire des immeubles desservis par l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain), le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

### Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 27 mai 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

## AVIS PUBLIC AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA ET CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1309 REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS PAR LE SERVICE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1) Lors de la séance régulière tenue le lundi 27 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt N° 2024-1309 modifiant le règlement N° 2023-1283 afin d'augmenter l'emprunt et la dépense pour un montant additionnel de 218 000 \$ concernant le programme annuel des travaux - eaux usées ainsi que les services professionnels pour la réfection du poste de pompage P-4R à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par le service municipal d'assainissement des eaux usées.

2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des immeubles imposables desservis par le service municipal d'assainissement des eaux usées peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

- Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces armées canadiennes.

3) Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h **du 10 au 13 juin 2024** au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

4) Le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de deux mille trois cent cinquante-huit (2 358). Si ce nombre n'est pas atteint, ledit règlement N° 2024-1309 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5) Le résultat de la procédure d'enregistrement de ce règlement sera annoncé **le 14 juin 2024** à 9 h 30 au bureau de la greffière, situé au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

6) Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire pour le règlement N° 2024-1309 :

7) Toute personne qui, le 27 mai 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans un immeuble desservi par le service municipal d'assainissement des eaux usées et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise desservi par le service municipal d'assainissement des eaux usées qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise desservi par le service municipal d'assainissement des eaux usées depuis au moins 12 mois;

- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise desservi par le service municipal d'assainissement des eaux usées qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise desservi par le service municipal d'assainissement des eaux usées depuis au moins 12 mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire des immeubles desservis par le service municipal d'assainissement des eaux usées, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10) Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 27 mai 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

# AVIS PUBLIC

## AVIS PUBLIC AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA ET CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1310 REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1) Lors de la séance régulière tenue le lundi 27 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt N° 2024-1310 décrétant les services professionnels pour la réfection de diverses infrastructures, soit de la 9<sup>e</sup> Rue (entre l'avenue du Lac et l'avenue Murdoch), de la 18<sup>e</sup> Rue (entre l'avenue Richelieu et l'avenue Champlain) ainsi que la place Camirand pour un montant de 1 093 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 1 093 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux.

2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces armées canadiennes.

3) Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h **du 10 au 13 juin 2024** au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

4) Le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de deux mille trois cent quarante et un (2 341). Si ce nombre n'est pas atteint, ledit règlement N° 2024-1310 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5) Le résultat de la procédure d'enregistrement de ce règlement sera annoncé le **14 juin 2024** à 9 h 30 au bureau de la greffière, situé au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

6) Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire pour le règlement N° 2024-1310 :

7) Toute personne qui, le 27 mai 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans un immeuble desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux depuis au moins 12 mois;

- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux depuis au moins 12 mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire des immeubles desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10) Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 27 mai 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

## AVIS PUBLIC AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA ET CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1311 REMBOURSABLES PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1) Lors de la séance régulière tenue le lundi 27 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt N° 2024-1311 décrétant des services professionnels pour la construction du centre multisport ainsi que des services professionnels pour le développement industriel Granada – phases 5 et 6 pour un montant de 4 000 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 4 000 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des immeubles imposables de la Ville de Rouyn-Noranda peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces armées canadiennes.

3) Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h **du 10 au 14 juin 2024** au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

4) Le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille deux cent quatre-vingt (3 280). Si ce nombre n'est pas atteint, ledit règlement N° 2024-1311 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5) Le résultat de la procédure d'enregistrement de ce règlement sera annoncé le **17 juin 2024** à 9 h 30 au bureau de la greffière, situé au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

6) Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire pour le règlement N° 2024-1311 :

7) Toute personne qui, le 27 mai 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans un immeuble à Rouyn-Noranda et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise à Rouyn-Noranda qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise à Rouyn-Noranda depuis au moins 12 mois;

- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise à Rouyn-Noranda qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise à Rouyn-Noranda depuis au moins 12 mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de Rouyn-Noranda, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10) Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 27 mai 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024 et publié le 5 juin 2024

Angèle Tousignant, greffière

# Le CEGEPAT félicite une étudiante exceptionnelle

**Mishka Caldwell-Pichette reçoit une bourse de 100 000 \$ de la Fondation Boursiers Loran, qui honore les élèves animés par des valeurs qui font preuve de force de caractère, d'un profond engagement à venir en aide et d'un potentiel de leadership intrinsèque.**

Ian-Thomas Bélanger | itbelanger@medialo.ca

Mishka Caldwell-Pichette devient ainsi l'une des 25 boursières retenues auprès de 5 000 candidatures à travers le Canada. Le CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue a tenu à souligner l'engagement social de l'étudiante, qui s'est notamment impliqué au sein de Citoyenneté-Jeunesse, du Lab22, du Comité d'action politique franco-québécois, de l'Association québécoise des organisations de coopération internationale, sans oublier l'Institut du Nouveau Monde, le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la Fondation du Cégep. Cette dernière a également participé à plusieurs Conférences des Parties, ou Conférences des États signataires d'ententes internationales (COP) visant à protéger la biodiversité et à lutter contre les changements climatiques. Outre l'obtention de la bourse, Mishka Caldwell-Pichette a également reçu la médaille académique de la Gouverneure du Canada. L'étudiante poursuivra son parcours académique en Études internationales à l'Université de Montréal. À noter que les récipiendaires de la Bourse Loran reçoivent, en plus d'une aide financière pour leurs études de premier cycle, l'accès à un programme d'enrichissement du leadership d'une durée de quatre ans, à diverses occasions d'apprentissage expérientiel ainsi qu'à du mentorat individuel.



Louka Bolduc (à gauche) et Mishka Caldwell-Pichette (à droite), lors de la remise officielle de la médaille académique de la Gouverneure du Canada

Photo: CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue



## AVIS PUBLIC PORTANT SUR L'INTENTION DE CONSTRUIRE UN SYSTÈME D'ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

TECHNICOM NORD-OUEST INC. SOUHAITE ÉRIGER UN SYSTÈME D'ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE TYPE PYLÔNE AUTOPORTANT DE 80 METRES DE HAUTEUR HORS SOL (INCLUANT LA HAUTEUR DE LA STRUCTURE AVEC LA FONDATION ET LE PARAFONDRE) LE SYSTÈME PROJETÉ SERA ÉRIGÉ SUR LE TERRAIN DE LA RÉSERVE DE KEBAOWEK, À KIPAWA QC, AU 184, OGIMA STREET KEBAOWEK (KIPAWA) QC JOZ 3R1.

LATITUDE : 46 DEG 47' 24.5

LONGITUDE : 78 DEG 59' 12.9

CETTE STRUCTURE SERA UTILISÉE PAR LES AUTORITÉS PUBLICS DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATIONS DE SON RÉSEAU OFFRANT DES PERFORMANCES PLUS RAPIDES ET ADÉQUATES EN NOUVELLE TECHNOLOGIE.

VOUS ÊTES INVITÉS À TRANSMETTRE VOS COMMENTAIRES PAR ÉCRIT DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA PUBLICATION DE CET AVIS À L'ADRESSE SUIVANTE :

**PROMOTEUR PROJET TÉLÉCOM KEBAOWEK**

**TECHNICOM NORD-OUEST INC.**

**200A, RTE 109, ST-MATHIEU D'HARRICANA, QC JOY 1M0**

### PUBLIC NOTICE OF INTENT TO CONSTRUCT A TELECOMMUNICATIONS ANTENNA SYSTEM

TECHNICOM NORD-OUEST INC. wishes to erect an 80-meter high self-supporting telecommunications antenna system (including the height of the structure with the foundation and lightning rod).

The proposed system will be erected on the land of the Kebaowek Reserve, in Kipawa QC, at 184 Ogima Street, Kebaowek (Kipawa) QC JOZ 3R1. **Latitude:** 46° 47' 24.5» **Longitude:** 78° 59' 12.9»

This structure will be used by public authorities to enhance their network, providing faster and more adequate performance with new technology.

You are invited to submit your comments in writing within 30 days following the publication of this notice to the following address:

**Project Promoter Telecom Kebaowek**

**Technicom Nord-Ouest Inc.**

**200A, Route 109, St-Mathieu d'Harricana, QC JOY 1M0**

>1261678

## Loi sur les eaux navigables canadiennes

Le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable donne avis par la présente qu'une soumission a été ajoutée au registre en ligne Recherche de projet en commun, en vertu de la Loi sur les eaux navigables canadiennes, pour commentaires du public décrits ici ainsi que pour son site et ses plans.

Aux termes de l'alinéa 10 (1)(b) de ladite loi, Le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable a déposé auprès du Ministère des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous numéro de registre 10610, une description de l'ouvrage suivant, son site et ses plans : Installation de batardeaux au périmètre des murs de culée du pont P-06848 dans, sur, sous ou à travers de la rivière D'Alembert à Rouyn-Noranda au pied de la Route 101 (rue Saguenay) entre les intersections du chemin Avoine.

Les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (rechercher par le numéro référencé ci-dessus) ou si vous n'avez pas accès à internet, en envoyant vos commentaires directement à :

Ministère des Transports et de la Mobilité durable Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
80, avenue Québec, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1 Téléphone: 819 763-3271  
Télécopieur : 819 763-3493

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis.

Transports Canada (TC) ne rendra pas accessibles au public vos commentaires sur un projet dans le registre public en ligne. Cependant, toute information relative à un ouvrage est considérée comme un dossier public non classé et peut être accessible sur demande légale. Ainsi, les informations et les enregistrements fournis ne doivent pas contenir d'informations confidentielles ou sensibles. Si vous souhaitez fournir des informations confidentielles ou sensibles qui, selon vous, ne devraient pas être rendues publiques, veuillez contacter TC avant de les soumettre.

Affiché à Rouyn-Noranda, QC en ce 26<sup>ième</sup> jours d'avril 2024

Le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable.

>1258567

# Mémoires des chemins d'eau dévoile ses points d'intérêt

**MUSÉES** – Les 10 sites muséaux du Témiscamingue ont lancé leur programmation touristique estivale ce 29 mai au Fossilarium situé à Notre-Dame-du-Nord. Fait intéressant, un rabais de 50% sur les prix d'entrée sera offert aux Témiscamiens.

LUCIE CHAREST | lcharest@medialo.ca

« Dans le but d'inciter les Témiscamiens à découvrir ou redécouvrir les musées d'ici, nous sommes très heureux d'offrir à nouveau le 50% de rabais aux résidents du Témiscamingue dans tous les musées, sur présentation de preuve de résidence. Cette initiative est rendue possible grâce à un partenariat avec la MRC de Témiscamingue », a indiqué Émilie B. Côté, directrice artistique des arts visuels au Centre d'exposition du Rift.

## Concours

Éventuellement dans le but de stimuler l'intérêt des visiteurs, ceux-ci pourront être admissibles à un concours en visitant un minimum de trois sites membres de Mémoires des chemins d'eau où ils recevront un carton de participation.

Parmi les prix à remporter, notons deux nuitées en prêt à camper au Parc national d'Opémican, incluant deux droits d'accès et une location d'embarcation nautique pour quatre heures. Le deuxième prix est un généreux panier de produits régionaux, mettant en vedette nos artisans et nos produits agroalimentaires locaux.

Pour en savoir plus sur les différentes activités proposées dans chacun des 10 sites membres, soit le Centre d'exposition du Rift et la Maison du Frère Moffet à Ville-Marie, le Domaine Breen, à Saint-Bruno-de-Guigues, le Musée de la Gare à Témiscaming, le Musée de Guérin à Guérin, la



Le lancement de la programmation s'est fait dans la joie et l'enthousiasme par les responsables des sites membres.

Photo: Gracieuseté, crédit: Véronique Beaulé

Centrale Première-Chute et le Fossilarium à Notre-Dame-du-Nord, le T.E. Draper et Chantier Gédéon à Angliers et enfin le Parc national d'Opémican à Lanier et le Lieu historique national Obadjiwan – Fort Témiscamingue à Duhamel-Ouest. Voilà de quoi faire une belle tournée du Témiscamingue en découvrant son histoire, sa culture.



Annick Fluet : Grande lauréate du Prix littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue 2024

Photo: Gracieuseté

## Annick Fluet remporte le Prix littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue 2024

Dans le cadre du prestigieux Prix Littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue 2024, Madame Annick Fluet, résidente de Rouyn-Noranda, a été couronnée lauréate pour son œuvre remarquable intitulée « Promenade inopinée ».

Ricardo Jr Emmanuel | rjemmanuel@medialo.ca

À l'unanimité, le jury a sélectionné le texte de Madame Annick Fluet pour sa maîtrise littéraire, sa profondeur émotionnelle et son caractère évocateur. Cette récompense lui vaut la bourse des Librairies, d'une valeur de 1 500 \$, remise par Madame Diane Fortin, de la Librairie du Nord de La Sarre, représentante des huit librairies parrainant cette distinction. En outre, le jury a également décerné la Mention Télé-

Québec, assortie d'une bourse de 500 \$, à Monsieur André Roy de Senneterre, pour son texte « Erreur d'expédition ». Cette mention spéciale a été attribuée en reconnaissance de l'originalité et de l'humour théâtral de l'œuvre.

Le Comité du prix littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue exprime sa reconnaissance envers l'organisation du Salon du livre, le Conseil de la culture et le Regroupement des bibliothèques publiques de la région pour leur soutien indéfectible.

À noter que le jury de cette année était composé de Lucille Bisson, Véronique Larouche-Filion et Stéphane Morrissette.

H2O le festival se dote cette année d'une application mobile pour te permettre de ne rien manquer de la programmation qui comporte une tonne d'activités gratuites et de t'inscrire facilement comme bénévole!

Présenté par Médialo - Journal Le Citoyen Vallée-de-l'Or / de l'Harricana, le nouvel outil te permettra de recevoir les notifications importantes du festival, de visionner les différentes cartes des sites, de te mettre dans l'ambiance grâce aux listes de lecture, de consulter toute la programmation et bien plus!

Dépêche-toi d'aller installer ça sur ton appareil mobile



Partenaire officiel de l'application

**LE CITOYEN** UNE PROPRIÉTÉ DE **MÉDIALO**

UNE TONNE D'ACTIVITÉS GRATUITES POUR TOUS

AGNICO EAGLE présente

**H2O** le festival



TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION MOBILE

Québec VILLE D'AMOS



Photo: gracieusseté

## Une aide de 2000 \$ pour le boxeur rouynorandien Gabriel Aly Ndiaye

À l'occasion de son cocktail printanier, la Fondation Aléo donnera un coup de pouce au boxer Gabriel Aly Ndiaye, qui fait partie des 53 récipiendaires d'une enveloppe totale de 200 000 \$.

PIERRE-OLIVIER POULIN | popoulin@medialo.ca

Âgé de 17 ans, le Rouynorandien est devenu, en mars dernier, le champion canadien chez les 63,5 kg lors des derniers championnats nationaux, à Calgary. Étudiant au Collège Ahuntsic, l'athlète a reçu une bourse de 2000 \$ lors de cette soirée qui se tenait mercredi.

«La force d'une équipe est un levier très fort à la Fondation Aléo et nous y croyons profondément. Les partenaires sont des alliés essentiels dans notre grande famille où on accueille et appuie des centaines d'étudiants-athlètes chaque année. Le cocktail printanier est donc un moment phare où nous sommes témoins de rencontres inspirantes entre donateurs et récipiendaires. Les deux parties repartent inspirées à tous coups», souligne la directrice générale de la Fondation Aléo, Patricia Demers.

Le montant octroyé servira à aider les aspirants athlètes professionnels à surmonter des obstacles rattachés notamment au volet scolaire ou géographique.



Gabriel Aly Ndiaye est le plus récent champion canadien chez les 63,5 kg

Photo: gracieusseté

## Trois nouvelles ceintures noires octroyées à l'école Kuk Sool

(P.-O. Poulin) – La fin de la récente session de l'école Autodéfense familiale Kuk Sool de Rouyn-Noranda a permis à trois de ses élèves d'obtenir l'ultime honneur de recevoir leur ceinture noire. À la suite d'un long parcours, JKN Amaelle Morin, JKN Benaly Jacques-Godin et JKN Maeve Paquin ont prouvé qu'ils avaient les connaissances et la volonté d'obtenir ce statut. Après la période estivale, l'ouverture de la session automnale s'ouvrira durant le mois d'août.

**rabaischocs.com**  
Achetez • Économisez • Profitez



Chèque cadeau de 25\$  
Sylvie Fleuriste  
d'Amos

Obtenez  
**25\$**  
Payez  
**11,25\$**  
55% de rabais



Chèque cadeau de 100\$  
Flordec - Boutique Multi Surfaces  
de Rouyn-Noranda

Obtenez  
**100\$**  
Payez  
**70\$**  
30% de rabais



**Avez-vous besoin d'aide  
pour promouvoir votre entreprise ?  
Nous sommes là pour vous aider  
à y voir plus clair !**

# LE | CITOYEN

UNE PROPRIÉTÉ DE  
**MÉDIALO**

